

## **Abaissement du taux de conversion**

La commission administrative a l'intention d'abaisser dès que possible le taux de conversion des rentes. Les bons rendements de l'année 2019 permettront de bonnes mesures d'atténuation. La commission administrative prendra les décisions adéquates dès ce printemps et informera les assurés de façon détaillée dans le Bulletin CPB n° 14 d'avril 2020.